

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Pour tous les diplômes relevant de France VAE

<https://vae.gouv.fr/> - loi du 21/12/2022



### PRÉREQUIS :

La VAE est ouverte à tout public, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut, son niveau de formation et justifiant d'une activité (salariée ou non, bénévolat, volontariat, étudiants, proches aidants, élus et responsables syndicaux ...) en lien avec la certification visée inscrite au RNCP. Possibilité de valider aussi un ou plusieurs blocs de compétences de la certification.

Depuis la loi n°2022-1598 portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, des règles encadrent le dispositif de la VAE pour en simplifier l'accès avec la mise en place de la plateforme France VAE : <https://vae.gouv.fr/>. Elle concerne les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les bénévoles et les proches aidants

### TARIFS ET FINANCEMENT :

- 1680 € pour 24 h d'accompagnement
- Devis personnalisé en fonction des besoins

Financée par différents dispositifs : CPF (Compte Personnel de Formation) via : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> et/ou co-financés sur le plan de formation entreprise (OPCO), AGEFIPH, Région ou CD, France Travail, les associations de Transition pro, autofinancement.

### ► ENVIE DE VALORISER VOTRE EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences et d'accéder à une qualification pour faciliter votre évolution professionnelle !

Mais la démarche peut s'avérer complexe. Afin de limiter les risques d'abandon ou de non-validation de la certification, un accompagnement est conseillé.

« Formation Métier OMI » est référencé sur le portail France VAE en tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP).

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

- Dynamiser sa carrière et évoluer professionnellement
- Accroître son employabilité et sécuriser son parcours professionnel
- Changer d'emploi ou se reconvertir
- Passer un concours
- Répondre aux exigences d'une profession réglementée
- Développer sa confiance en soi



### NOS AGENCES

7 agences en Région Sud :  
 • Aix  
 • La Ciotat  
 • Marseille 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>



### NOTRE ÉQUIPE

- Accompagnateurs VAE : ils connaissent les cheminements possibles, fournissent des indices et des repères, indiquent les obstacles éventuels.
- Coach professionnels et personnels, Consultants, Formateurs, Psychologues du Travail, Chargés de relation entreprise

## ► NOUVEAU PARCOURS France VAE

### 1/ Choisissez votre diplôme et candidatez

La plateforme France VAE a vocation, et conformément à la loi du 21 décembre 2022, à devenir le **point d'entrée unique** pour toute réalisation de parcours VAE.

Il suffit de s'inscrire sur la plateforme : <https://vae.gouv.fr/>, espace « **candidat** » et de renseigner :

- Le diplôme à valider. En cas de doute, contactez le point relais VAE de votre région, recensé sur le site France VAE,
- Cliquez sur « **démarrer un parcours** » et détailler les grandes lignes de votre projet.
- Sélectionnez **Formation Métier OMI (Omi EQUATIO)** parmi les structures accompagnatrices de votre parcours VAE. Votre AAP (Architecte Accompagnateur de Parcours) vous contacte sous 48h pour faire le point sur votre demande d'accompagnement, le diplôme à valider, les modalités et le financement.

### 2/ Constituez avec nous votre dossier de faisabilité

Ensuite, l'AAP co-construit le **dossier de faisabilité** (livret 1) et l'envoie à l'organisme certificateur directement pour avis favorable.

Cette étape est très importante car elle permet de vérifier certains éléments avec le candidat :

- S'informer des compétences acquises au cours des expériences et en lien avec le diplôme.
- Les éléments formatifs éventuels à intégrer au parcours VAE.
- La motivation et disponibilité du candidat. En effet, un parcours VAE dure entre 6 à 8 mois.

Cela peut sembler long, mais en réalité, cela passe très vite, d'où l'importance de rester disponible et motivé(e) durant cette période. Si ce n'est pas le cas, il est conseillé de reporter à un moment plus propice.

### 3/ Démarrez votre accompagnement dès validation du certificateur (notification avis favorable)

Une fois le dossier de faisabilité **validé** et le **financement accordé**, un planning prévisionnel est établi avec vous ainsi que les différentes modalités de RDV (distanciel, présentiel, individuel, collectif). Pendant cette phase, nous vous aidons dans la rédaction de votre dossier de validation (livret 2) jusqu'au dépôt du dossier à l'organisme certificateur à la date butoir définie. Durant l'accompagnement, il est possible de suivre des formations nécessaires à l'obtention du diplôme. Enfin, nous vous préparons au passage devant le jury.

### 4/ Passez devant le jury

Résultat connu jusqu'à dans les 2 mois selon l'organisme certificateur.

### 5/ Faites un point avec nous « post jury »

Cela sera l'occasion de faire un bilan sur votre parcours VAE et de vous conseiller des démarches complémentaires à accomplir pour répondre aux préconisations du jury en cas d'invalidation totale ou partielle (recherche d'un stage, professionnelle, d'un établissement pour accomplir une formation complémentaire, rédaction d'un dossier complémentaire, etc...)

#### TAUX DE SATISFACTION

Depuis 2021  
**100%**

#### TAUX DE RÉUSSITE

Depuis 2021  
**88%**

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- **Accès PMR**  
 (personne à mobilité réduite)
- **Accessibilité « tous handicaps »**  
 (réseau de partenaires mobilisables en appui)